
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 2 (1974)

DOI: 10.11588/fr.1974.0.46444

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

YVONNE DELATOUR

LE TRAVAIL DES FEMMES PENDANT LA PREMIÈRE
GUERRE MONDIALE ET SES CONSÉQUENCES SUR
L'ÉVOLUTION DE LEUR RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ

Au début d'août 1914, le président du Conseil René Viviani lance, en ces termes, un Appel aux Femmes Françaises: *« Remplacez sur les champs de travail ceux qui sont sur le champ de bataille . . . Debout! à l'action! à l'oeuvre! Il y aura demain de la gloire pour tout le monde »*¹. La participation des femmes à la vie économique n'est pas une nouveauté due à la Première guerre mondiale, puisqu'en 1906, 38,9 pour cent d'entre elles exerçaient une profession. Mais cette activité restait discrète et paraissait en bien des cas, le prolongement des soins domestiques: couture à domicile, travaux de ferme . . . Sinon il était considéré comme anormal et ne devait pas remettre en question le principe général de la femme faite pour le foyer. La place prise par celle-ci dans l'économie de guerre et que les dispositions d'hommes semblent devoir lui conserver, est ressentie par les contemporains comme un profond bouleversement de l'ordre social. L'opinion hésite: certains saluent ce changement comme une victoire du féminisme; d'autres, soucieux des répercussions du travail des femmes sur leur rôle maternel, y voient au contraire, le plus grave des dommages de guerre. Travailleuse ou mère de famille, le débat sur le rôle de la femme dans la société est ouvert par le temps de guerre.

Quels aspects revêt l'activité féminine à cette époque? Dans les premiers mois du conflit, l'arrière se veut héroïque à l'image de ceux qui sont partis et la soif de dévouement oriente femmes et jeunes filles de la bonne société vers l'emploi d'infirmière. Le personnel des hôpitaux de la Croix-Rouge qui enrôlent les bénévoles, diplômées ou non, compterait 70.000 femmes en 1918; les hôpitaux militaires emploieraient plus de 30.000 salariées². Le voile bleu reste pour tous le signe de *« l'ange de charité »*. On s'accorde également pour célébrer la vaillance des paysannes qui eurent

¹ Vendredi 7 août, cité par Marie de la HIRE *« La femme française. Son activité pendant la guerre »* p. VIII.

² Renseignements fournis par Mme Emile BOREL, *« La mobilisation féminine en France »* Documentation rassemblée par la Société l'Effort féminin français, p. 53, 1919.

à faire vivre la terre; elles arrivèrent à suppléer, estiment les réponses à une enquête privée³ 1/3 de la main d'œuvre en Dordogne, les 4/5 en Charente, les 9/10 dans les Basses-Pyrénées. Une lettre d'une paysanne provençale, citée par le journal féministe »La Française«⁴ exprime bien la dureté de l'effort imposé aux paysannes.

Saint Pierres les Martigues
6 novembre 1914

Malgré toute la fatigue et les ennuis, je suis en bonne santé et les enfants aussi vont tous bien. Fin janvier, il arrivera mon quatrième, tout cela n'est rien, ce n'est pas les enfants qui me tirent peine. . . . Je n'ai personne pour la terre, nous ne pouvons pas faire semer; toujours il pleut, on a tout contraire. Le 5 octobre, on a mobilisé les chevaux, on me prend les miens, il ne me reste rien pour faire travailler. . . . J'ai 11 porcs à soigner, tout le poulailier, malgré cela je me donne bon courage à ne rien laisser souffrir. Dans l'espoir que Jules retourne en bonne santé, si j'avais le bonheur de le voir arriver, j'oublierais tout«.

Les »r e m p l a ç a n t e s« s'installent dans tous les secteurs professionnels. On cite en exemple la petite boulangère d'Exoudun, âgée de 16 ans à la déclaration de guerre, qui assure seule avec son frère, le ravitaillement du pays. Un vétérinaire se félicite de l'activité de sa femme, qui, dit-il, »en étudiant dans mes bouquins, a trouvé non seulement le moyen de me conserver ma clientèle, mais encore de l'augmenter«⁵. Les institutrices isolées dans les villages, cumulèrent souvent leur fonction et celle de secrétaire de mairie. Quant aux femmes-professeurs, elles enseignèrent pour la première fois dans les lycées de garçons, non sans inquiéter les tenants de la laïcité, prompts à dénoncer une éventuelle influence cléricale.

Pourtant ce qui frappe surtout dans les premiers mois de guerre, c'est la c r i s e d e c h ô m a g e entraînée par la désorganisation de l'économie. A Paris, le nombre des chômeuses secourues passe de 88.720 femmes en août 1914 à 158.830 en octobre⁶. Au cours de l'année 1915, la situation s'améliore. Un Office Central de Placement et des Offices départementaux collaborent avec des organismes privés comme l'»Association pour l'enrôlement volontaire des Françaises au service de la Patrie«, pour orienter l'activité féminine. D'avril à novembre 1916, le chômage féminin diminue

³ Mme E. BOREL, cité note 2.

⁴ 30 février 1916.

⁵ Enquête du »Journal«, citée dans »La Française«, 22 mai 1915.

⁶ Bulletin du Ministère du Travail, janvier-avril 1915, p. 24.

brusquement de plus de moitié⁷. On fait au contraire de plus en plus largement appel à la main d'oeuvre féminine⁸. Les diverses administrations à tour de rôle, ouvrent des concours pour élargir l'emploi des femmes: si la demoiselle des PTT n'étonne plus, la dame-dactylographe qui pénètre jusque dans les services de l'armée, suscite des remous: »*Vieille attirance de Vénus pour Mars*«, écrit un historien du féminisme⁹; plus simplement, nécessité de la défense nationale. »*Le principe*, dit la circulaire ministérielle¹⁰ du 25 mai 1916, *doit être que tout travail pouvant être effectué par une femme et confié actuellement à un militaire, devra désormais être exécuté par la main-d'oeuvre féminine*«.

Dans les professions industrielles et commerciales, les indications fournies par les Inspecteurs du Travail¹¹ nous renseignent sur l'accroissement de l'emploi féminin. L'une de leurs enquêtes montre que sur un total de 41.500 entreprises visitées qui, avant guerre occupaient 455.000 femmes, les effectifs passent de 180.000 en août 1914 à 489.000 en juillet 1916 et 548.000 en janvier 1918¹². Les résultats donnés pour quelques groupes professionnels, mettent en évidence une redistribution de l'emploi en fonction des circonstances. (cf. p. 485, 493)

L'industrie de l'alimentation qui a d'abord travaillé de manière assez satisfaisante souffre des restrictions des derniers mois de guerre. Les industries textiles, le travail des étoffes et les vêtements ne réussissent pas à reprendre totalement leur activité malgré les commandes de l'Intendance. Mais dans les industries chimiques et surtout métallurgiques, qui répondent aux besoins de la défense nationale, la montée des effectifs féminins est très importante.

En fait, c'est le travail des femmes dans les usines de guerre qui a le plus profondément marqué les esprits. »*Il reste de la ménagère dans la tourneuse d'obus*, écrit un observateur, *et les femmes font de la métallurgie comme du tricot*«¹³. Attirées par les hauts salaires, les ouvrières sont venues de tous les horizons professionnels: paysannes,

⁷ Enquête sur l'état du marché du Travail en mai 1917:

en mai 1917 : 36.264 chômeuses
 novembre 1916 : 38.563 chômeuses
 avril 1916 : 88.839 chômeuses

Bulletin du Ministère du Travail Août-Sept. 1917 p. 389.

⁸ Les chiffres d'ensemble manquent pour en mesurer l'importance.

⁹ Léon ABENSOUR, »Les Vaillantes«, p. 76.

¹⁰ Sous Secrétariat d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance.

¹¹ L'enquête ne porte pas sur les mines et carrières, les entreprises de transport en commun, ni sur les établissements du Ministère de la Guerre et de la Marine sur lesquels ne s'exerce pas le contrôle des Inspecteurs.

¹² Bulletin du Ministère du Travail, novembre-décembre 1918, p. 473.

¹³ Gaston RAGEOT, »La Française dans la guerre«, p. 4.

couturières . . . La proportion des femmes sur l'ensemble du personnel n'a cessé d'augmenter: 11,25% en juillet 1915, 23% en janvier 1918¹⁴, elles sont près de 425.000 en septembre 1918. La *munitionnette*, vêtue d'une ample culotte serrée aux chevilles, les cheveux retenus par un bonnet, offre l'image la plus typique du labeur féminin pendant la guerre. La grandeur de leur rôle est soulignée comme il convient par le Bulletin des Usines de Guerre¹⁵: *»Comme au delà de l'image de pierre, le sculpteur des églises voyait la gloire de Dieu, au delà du fer qu'elles ouvragent les mécaniciennes de guerre voient le destin de la France«*.

Groupes professionnels	Personnel féminin travaillant:				Pourcentage du personnel féminin par rapport à l'avant guerre		
	avant la mobilisation	en août 1914	en juillet 1916	en janvier 1918	en août 1914	en juillet 1916	en janvier 1918
Industries de l'alimentation	32.774	14.958	26.148	25.499	46	80	78
Industries textiles	183.881	72.631	165.432	170.875	39	90	93
Travail des étoffes Vêtements	98.971	32.113	80.541	89.968	32	81	91
Industries chimiques	13.085	6.217	16.204	19.123	48	124	146
Métallurgie; Travail des métaux ordinaires	17.731	7.452	104.641	132.012	42	590	745

Résultats dans quelques groupes professionnels de l'enquête menée par le service de l'Inspection du Travail dans les établissements soumis à son contrôle Bulletin du Ministère de Travail nov. déc 1918 p. 473.

La promotion du travail féminin a dû néanmoins faire face à un certain nombre de handicaps: dans l'industrie, on supplée à la faiblesse physique des femmes par l'utilisation de divers dispositifs de levage et de manutention. Le manque de qualification professionnelle présente de plus sérieux inconvénients. L'industrie métallurgique résout cette difficulté par une division du travail en manoeuvres simples ce qui, de plus, est tout à fait conforme aux exigences nouvelles de rationalisation. Dans ces tâches parcellaires qui exigent rapidité et attention plus que force, la main-d'oeuvre féminine fournit d'excellents rendements. Parfois on l'initie à des opérations plus hautement qualifiées de perçage, fraisage, tournage,

¹⁴ Bulletin du Ministère du Travail, janvier février 1918, p. 6.

¹⁵ 13 novembre 1916.

bien que le travail plus délicat de réglage des appareils soit conservé par les chefs d'équipe masculins. Apprentissage rapide »sur le tas« : telle est la règle¹⁶.

La pénurie de main-d'oeuvre qui a succédé au chômage du début de la guerre, a ainsi révélé aux femmes leurs capacités. Conscientes de leur force, vont-elles réussir à faire reconnaître leur droit au travail? Nous étudierons essentiellement les aspects de cette lutte dans le domaine industriel. L'organisation syndicale des femmes pendant la guerre nous est très mal connue. Le dernier chiffre sûr dont nous disposons pour mesurer l'importance du nombre des ouvrières syndiquées, concerne l'année 1914 : 89.360. femmes¹⁷. La grande majorité appartient aux syndicats affiliés à la CGT. Dans quelle mesure ces effectifs se maintiennent-ils à la déclaration de guerre? La militante Marie Guillot doit reconnaître que *«les petites escouades . . . ont fondu comme beurre au soleil»*¹⁸, elle se montre très sceptique sur les possibilités d'organisation syndicale des femmes tenaillées par l'inquiétude.

Il faut également mentionner les syndicats féminins d'inspiration chrétienne, (près de 8000 membres en 1914) que regroupent deux centrales: l'Union Centrale des Syndicats professionnels de l'Abbaye et la Fédération des Syndicats Féminins, née au cours de la guerre de la fusion de deux groupements, qui s'installe rue de Sèze. A côté des syndicats, signalons l'action des groupements féministes, le Conseil National des Femmes Françaises en particulier, auquel appartiennent 100.000 adhérentes.

La revendication majeure de la guerre, motivée par l'augmentation du coût de la vie, concerne le relèvement des salaires¹⁹. Les premiers efforts s'appliquent à faire aboutir les initiatives parlementaires de l'avant-guerre, en faveur d'une catégorie de travailleuses particulièrement exploitée: les ouvrières à domicile, employées essentiellement au travail des vêtements. Elles étaient, en 1914, plus d'un million (d'après Mme Duchêne de la section du Travail du Conseil National des Femmes),

¹⁶ On pourra consulter sur les modifications des procédés de travail dues à l'emploi de la main-d'oeuvre féminine, le Bulletin du Ministère du Travail, janv. février 1918, p. 11 sq.

¹⁷ Office du Travail: Annuaire des Syndicats professionnels industriels, commerciaux et agricoles constitués conformément à la loi du 21 mars 1884. Ce chiffre n'inclut pas les femmes appartenant à des syndicats mixtes.

¹⁸ Lettre à Monatte, du 11 octobre 1915, citée dans *«la Révolution prolétarienne»*, 10 avril 1936.

¹⁹ De 1914 à 1916, le coût de la vie établi d'après le prix de 13 denrées principales, selon la statistique générale de la France, augmente de 45% les salaires féminins d'après les renseignements fournis par les conseils de prud'hommes (couturières, lingères etc.) de 16% et ceux indiqués par les Inspecteurs du Travail (ouvrières de confection, du textile, de la métallurgie), de 38%. - Bulletin du Ministère du Travail, août septembre 1917, p. 355 sq.

enjeu de la concurrence patronale dans la course au bon marché. Concurrence entre elles également, puisqu'un grand nombre cherchait seulement dans une activité discrète au foyer, un supplément de ressources, accréditant ainsi la théorie du salaire d'appoint, prétexte à tant d'injustice. Au début de la guerre, elles subissent la crise de l'industrie de vêtement, crise accentuée par la multiplication des ouvriers qui, bénéficiant de dons, peuvent vendre leur production à de moindres prix. La guerre hâte le vote de la loi du 10 juillet 1915, coup porté aux défenseurs du libéralisme qui propose enfin une réglementation des salaires d'ouvrières dans l'industrie du vêtement; deux sortes de comités départementaux doivent être établis: les Comités de salaires formés de quatre à huit membres, patrons et ouvrières, qui fixent les gains horaires; les Comités professionnels d'expertise formés de deux patrons et deux ouvrières, qui établissent le temps nécessaire à l'exécution des travaux. Le salaire minimum d'un article fabriqué résultera du prix horaire fixé dans la région multiplié par le nombre d'heures nécessaires à sa fabrication. Une Commission Centrale siégeant au Ministère du Travail statue sur les contestations. Le travail à domicile, malgré un relèvement des salaires, restera très mal payé. En 1917, les salaires horaires varieront de 0^F,15 à 0^F,50²⁰.

Plus caractéristique de la place prise par les femmes dans l'économie du temps de guerre, est la revendication »A travail égal, salaire égal«; elle rallie tous les défenseurs du travail féminin. L'écart entre salaires masculins et féminins était voisin de 50% avant guerre²¹. Bien des motifs sont allégués pour justifier le fait: qualité inférieure du travail, modicité des besoins féminins et toujours le salaire d'appoint! Un Comité Intersyndical d'Action contre l'exploitation de la Femme naît au cours de l'année 1915 à l'initiative de Mme Duchêne, du Conseil National des Femmes, et de Marechal, secrétaire général du syndicat de la Chemiserie-Lingerie. Il réunit des syndicats, jadis fort hostiles à l'intrusion des femmes dans la vie professionnelle: Livre, Métaux . . . La circulaire les invitant à se joindre à cette action a su trouver le talon d'Achille en faisant valoir l'argument de l'abaissement systématique des salaires dans les métiers où pénètrent les femmes. Le seul moyen d'enrayer le mal, puisque l'exclusion pure et simple de celles-ci n'est plus possible, est de réclamer avec elles l'application du principe »A travail égal, salaire égal«.

²⁰ cf: Décisions principales des Comités de salaires, Bulletin du Ministère du Travail, Juin-juillet 1917, p. 242 sq.

²¹ Salaires journaliers établis par les Inspecteurs du Travail d'après 22 professions masculines et 8 professions féminines)

	1913	1916
H.	5frs48	6frs83
F.	2frs99	4frs12

Bulletin du Ministère du Travail, août-septembre 1917, p. 355.

La nécessité de l'appel à la main-d'oeuvre féminine dans les usines de guerre aura à cet égard une influence importante. Une circulaire du Sous-Secrétaire d'Etat de l'Artillerie et des Munitions, Albert Thomas du 28 février 1916, affirme que le principe »à travail égal, salaire égal« doit être nécessairement appliqué chaque fois qu'une femme accomplit un travail antérieurement accompli par un homme; il précise ensuite dans quelle mesure on peut effectivement considérer leurs tâches comme équivalentes: divers éléments entrent en jeu, qui modifient les comparaisons de rendements. Le coût d'un nouvel outillage ou d'une autre organisation du travail nécessaire pour les adapter à la main-d'oeuvre féminine doivent être déduits dans l'estimation des salaires; ce qui amène Marie Guillot à ironiser amèrement sur »le souci ministériel – et socialiste! – de ne pas habituer les femmes à l'idée de haute paye«²². Cependant, un pas important est accompli lorsque le Ministre de l'Armement et des fabrications de guerre prend la décision, le 16 janvier 1917, de faire appliquer un barème de salaires minima commun aux travailleurs des deux sexes, du moins pour les professionnels, à Paris et dans le département de la Seine: les salaires horaires minima aux pièces varient de 0 fr 95 pour les ajusteurs petites mains, 1 fr 30 pour les fraiseurs et tourneurs à 1 fr 60 pour les forgerons marteleurs.

Ce sont essentiellement les revendications salariales: demandes d'augmentation, indemnités de vie chère, compression des tarifs à laquelle donne lieu le travail aux pièces, qui déterminent les mouvements de grèves²³. La participation féminine nous est assez mal connue puisque les statistiques des grèves de l'Office du Travail²⁴, de toute façon réduites pour la période de guerre, n'établissent plus le décompte des femmes. D'après Roger Picard²⁵, il y eut, en juin 1917, dans les usines de guerre de la région parisienne 29.965 femmes en grève sur un total de 42.336 grévistes, et en province, 11.119 femmes sur 16.500 grévistes. Les grèves parisiennes de l'habillement en 17 et 18²⁶, nous arrêteront plus spécialement, puisque 90% des gré-

²² »L'Ecole de la Fédération«, 1er juillet 1916.

²³ Divers journaux font écho au début de 1916, à la protestation d'ouvrières d'une usine de munitions auprès d'A. Thomas, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Artillerie et aux Munitions, laquelle s'indigne du nouveau procédé patronal qui consiste, contrairement aux instructions ministérielles à exiger un nombre plus élevé de pièces pour un même salaire.

²⁴ Statistiques des grèves pour les années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918; Office du Travail.

²⁵ »Les grèves et la guerre.« Enquêtes soumises au Comité National d'Etudes sociales et politiques, p. 23.

²⁶ Sources – Archives de la Police: Carton Ba/1376 – Bulletin du Ministère du Travail oct-nov. déc 1925 et janv-févr-mars 1925 »Le travail féminin à Paris avant et depuis la guerre.« – L. J. MALVY »Mon crime« – R. PICARD »Le mouvement syndical durant la guerre«. Publication de la donation CARNEGIE pour la prix internationale.

vistes sont des femmes. La situation salariale y est particulièrement critique; et le conflit éclate en mai 17 dans une maison de couture, où l'on a annoncé l'application sans paiement de la semaine anglaise. En quelques jours, le quartier de l'Opéra est assiégé par les midinettes; les objectifs se précisent: 1 franc d'indemnité de vie chère, la semaine anglaise payée. Le mouvement a la sympathie de l'opinion publique. Le bon ordre est maintenu; les cortèges défilent en arborant les couleurs françaises et alliées, et chantent le plus gaîment du monde:

»On s'en fout
On aura la semaine anglaise
On s'en fout
On aura nos vingt sous«.

Bien des midinettes apprirent ces jours-là le chemin, et même l'existence, de la Bourse du Travail! Les négociations menées par les représentants patronaux et ouvriers en présence de Monsieur Malvy, ministre de l'Intérieur, semblent devoir aboutir à l'adoption de 0 fr 75 d'indemnité de vie chère et de la semaine anglaise. Mais, coup de théâtre, Mme Paquin – symbole même de la rapacité aux yeux des ouvrières – conteste, au nom d'un groupe patronal, les dispositions prises. Des négociations aboutissent cependant à un accord signé le 8 juin 1917 au Ministère du Travail. Les signataires²⁷ sont convenus des dispositions suivantes: retour aux salaires d'avant-guerre, indemnité de vie chère de 0 fr 75 pour les ouvrières et 0 fr 50 pour les apprenties, repos du samedi après-midi payé. La loi du 11 juin 17 qui établit l'obligation de la semaine anglaise pour toutes les ouvrières de l'industrie du vêtement, pendant la durée de la guerre, consacra la victoire des midinettes.

L'agitation de la couture persiste néanmoins jusqu'à la fin de la guerre. En septembre 1917, les cahiers de revendications dressés par les différentes sections du Syndicat Général de l'Habillement réclament l'établissement de salaires minima. Une convention signée au Ministère du Travail, le 11 mars 18, finira par établir les tarifs minima suivants pour les ouvrières de la couture:

Apprenties:	salaire minimum de 1 fr à 2 fr.
petites mains:	salaire minimum de 3 fr 50
secondes mains:	salaire minimum de 5 fr
premières mains:	salaire minimum de 7 fr ²⁸ ;

²⁷ Commission d'Etudes désignée par les maisons syndiquées et non syndiquées de la Couture et des Tailleurs couturiers, Syndicat Général de l'Habillement, Commission Exécutive des ouvrières en grève, Syndicat de l'Habillement de la rue de l'Abbaye.

²⁸ Les signataires sont le Comité Intersyndical des Chambres syndicales de la couture parisienne et tailleurs-couturiers, le Syndicat Général des Travailleurs de l'Habillement,

s'y adjoignent les allocations de vie chère relevées en janvier à 1 franc par jour pour les ouvrières et 0 fr 75 pour les apprenties, ainsi que la semaine anglaise.

La situation de l'industrie du vêtement ne s'améliorant guère, un mouvement se prépare dès le mois d'août. Millerat, secrétaire du Syndicat Général de l'Habillement précise ses objectifs: indemnité de cherté de vie de 3 frs par jour, salaire minimum s'il n'existe pas, journée de huit heures. La grève éclate en septembre dans les différentes branches de l'industrie du vêtement, touchant 8.500 travailleurs, d'après les rapports de police. Les ouvrières de la couture se montrent particulièrement acharnées à revendiquer la journée de huit heures. Jouhaux, Secrétaire de la C. G. T., qui en personne, a mené les négociations, croit devoir les mettre en garde contre l'illusion d'une conquête aussi facile que la semaine anglaise! La convention signée le 12 octobre 18 donnera satisfaction sur l'indemnité de vie chère portée à 3 frs par jour. De plus les patrons s'engagent à payer les salaires minima au cas où une réduction d'horaires interviendrait de leur fait. Ces grèves féminines dont personne n'a pu ignorer l'importance ont beaucoup frappé l'opinion.

En marge des luttes ouvrières, on se préoccupe vivement des *r é p e r - c u s s i o n s* de l'activité féminine sur la natalité. Tout autant que le travail, la maternité est devoir patriotique: *«Les mères se doivent au pays comme les soldats à la frontière»* peut-on lire dans *La Française*²⁹. Mais justement, n'y a-t-il pas contradiction entre ces deux impératifs? La mère épuisée par le labeur met au monde un enfant chétif auquel elle ne peut ensuite prodiguer ses soins. L'usine *«tueuse d'enfants»*: le problème est brutalement soulevé par une communication du Professeur Pinard, fin 1916, à l'Académie de Médecine: *«La protection de l'enfance pendant la deuxième année de guerre, dans le camp retranché de Paris»*. Celui-ci attribue à *«l'entrée des femmes enceintes et des mères nourrices dans les usines»*³⁰, le fait que la mortinatalité y soit passée de 6,63% en 1915 à 7,67% en 1916.

La réponse de M. Paul Strauss, président de l'Office Central d'Assistance Maternelle et Infantile montre que *«l'évolution laborieuse des femmes»* est une conséquence du machinisme que la guerre rendra plus inéluctable et remet en cause la signification des chiffres présentés, faisant valoir en contrepartie que la mortalité infantile a diminué de près de moitié entre la première et la deuxième année de guerre (0,31% en 1914, 0,58% en 1915-16 pour les enfants de moins d'un an). La polémique

le Syndicat de l'Habillement (rue de l'Abbaye), le Syndicat professionnel féminin de la Couture (rue de Sèze).

²⁹ 12 mai 1917.

³⁰ Bulletin de l'Académie de Médecine 1916, vol. XXVI, p. 565.

se poursuit à l'Académie de Médecine à qui M. Strauss demande de présenter aux Pouvoirs Publics les vœux suivants: interdiction du travail d'usine à toute femme en état de gestation, allaitant un enfant, ou accouchée depuis moins de six mois; allocation à celle-ci de 5 frs par jour. Hormis les difficultés de réaliser des mesures aussi radicales en plein conflit, on souligne le danger d'une législation qui, s'opposant de manière trop stricte à l'activité professionnelle des mères aurait pour résultat de les détourner de leur devoir maternel.

Quelle a été l'attitude des Pouvoirs Publics pour concilier ces deux nécessités: assurer la main-d'oeuvre nécessaire à la Défense Nationale, préserver la santé des femmes *»réserve d'avenir qui doit être sauvegardée dans son intégrité«*³¹? Ils cherchent à justifier leur politique intensive d'emploi de la main-d'oeuvre féminine, en montrant qu'elle permet une sollicitude accrue à l'égard de la maternité ouvrière. Clef de voûte de la réalisation de cet objectif, un Comité du Travail Féminin les mesures susceptibles d'*»améliorer la situation matérielle et morale«* des Munitions, le 22 avril 1916. Il est chargé d'*»émettre des avis«* sur les salaires, le recrutement des femmes, l'organisation de leur travail et toutes les mesures susceptibles d'*»améliorer la situation matérielle et morale«* des ouvrières. Les travaux de ce Comité inspirent l'ensemble des décisions prises. Du point de vue de la réglementation du travail, il est précisé que le travail de nuit toléré depuis le début de la guerre, ne doit être maintenu qu'en cas de *»nécessité impérieuse«*³²; certains travaux dangereux sont prohibés. La journée de travail devra si possible être réduite à 10 h. et même 8 h. lorsque l'organisation d'équipes successives est possible. Dans certaines entreprises, l'organisation du travail permet de ménager des temps de repos au cours de la journée de l'ouvrière; ainsi à la Poudrerie de Rifault, les 9 h 1/2 de présence sont coupées d'heure en heure par cinq minutes de pause³³. Le repos hebdomadaire, si facilement supprimé en 1916, sera par la suite plus régulièrement accordé³⁴.

La *»constitution délicate«* des femmes requiert de plus l'observation de mesures d'hygiène, tant dans les ateliers que dans les locaux à leur usage. La charte en ce domaine est la circulaire du Ministre de l'Armement, en date du 1er juillet 17; elle oblige les industriels à mettre à la disposition des ouvrières un local pour prendre leurs repas, et insiste sur la nécessité

³¹ Circulaire du Ministre de l'Armement du 1er juillet 17.

³² Une enquête réalisée en 1917 dans 787 établissements soumis au contrôle des Inspecteurs du travail, établit que 35, 78% des femmes employées y travaillent de nuit. Cité par M. FROIS, *La santé et le travail des femmes pendant la guerre*. p. 53 sq. Publication de la donation CARNEGIE pour la prix internationale.

³³ Cité par M. FROIS, (note 32) p. 47.

³⁴ La circulaire du Ministre de l'Armement du 29 juin 17, rappelle sa nécessité.

d'offrir des logements quelque peu confortables à la main-d'oeuvre en déplacement. Elle prévoit même le balayage des ateliers »exclusivement par voie humide«!

La sollicitude ministérielle redouble d'attention lorsqu'il s'agit de l'ouvrière enceinte³⁵. Son état ne peut être cause de renvoi; il faut au contraire lui réserver les postes de travail les plus faciles. Un médecin va même jusqu'à recommander dans le Bulletin des Usines de guerre, du 15 avril 18, d'entourer plus particulièrement la fille-mère tentée de »se débarrasser d'un fardeau trop lourd«!

L'effort législatif de guerre porte également sur l'allaitement maternel. »La mère a le droit et le devoir de nourrir son enfant«³⁶, rappelle le Dr. Lesage du Comité de Travail Féminin. Dès mai 1917, le ministre de l'Armement avait décidé que les ouvrières recevraient pour le temps nécessaire à l'allaitement de leur enfant, le salaire d'affûtage (c'est-à-dire fixé pour l'embauchage) majoré de 25 pour cent. La loi du 5 août 1917, cette fois de portée générale, prévoit une heure, prise sur le temps du travail, consacrée à l'allaitement maternel, et crée l'obligation pour tous les établissements employant plus de 100 femmes au-dessus de seize ans, de mettre à leur disposition une chambre d'allaitement. Pour compléter la protection de l'enfant, on encourage la création de crèches et garderies. Quelques réalisations publiques ou privées sont volontiers citées en exemples: les trois crèches de l'École de Pyrotechnie de Bourges, celle de l'Association »La Maternité Ouvrière« formée par les industriels de Levallois-Perret.

La pleine efficacité de cet ensemble de mesures concernant l'ouvrière, femme et mère, sera garantie par l'institution d'une nouvelle fonction dans l'entreprise, celle de *surintendante* créée sur le modèle anglais³⁷. Amie et confidente de l'ouvrière, elle exerce sur elle une bienveillance maternelle, et se fait le porte-parole de ses légitimes désirs auprès du patronat.

La politique, de bien-être vis-à-vis de l'ouvrière mise en oeuvre tant par l'Etat que par l'industrie privée à sa suite, est une oeuvre de circonstance destinée, non seulement à protéger la maternité, mais aussi – et l'idée est nouvelle à l'époque – à accroître la productivité. Elle est liée à la nécessité du travail féminin; se justifiera-t-elle encore au lendemain du conflit?

³⁵ A la veille de la guerre, la loi du 17 juin 1913 a rendu obligatoire le congé de 8 semaines pour les femmes en couches; une allocation journalière sera prévue par la loi du 30 juillet 1913.

³⁶ Cité dans le Bulletin des Usines de Guerre, 1er janvier 1917.

³⁷ Une école de surintendantes sera fondée par Mme Brunschvicg membre du Conseil National des Femmes Françaises et Mlle de Montmort, secrétaire des Infirmières Visiteuses.

Dans l'immédiat après-guerre, l'opinion a le sentiment qu'une page très importante de l'histoire des femmes a été tournée, que celles-ci ayant fait l'expérience de leurs possibilités, n'abandonneront pas toutes, les postes occupés. »*Le travail féminin gagne de proche en proche*«, écrit Raymond Thamin dans la Revue des Deux Mondes, »*il devient un besoin général, il devient une loi*«³⁸. Le recensement de 1921 enregistre effectivement une progression notable de l'activité des femmes puisque 42,3 pour cent d'entre elles exercent une profession contre 38,9 pour cent en 1906³⁹. Cette constatation est infirmée si nous examinons les résultats statistiques de 1926 et 1931 qui présentent une image stabilisée de l'emploi après le gonflement de la période de guerre: 37,5 pour cent, puis 37,1 pour cent des femmes sont classées comme actives. La physionomie de l'emploi féminin, s'est pourtant largement modifiée. Un tableau d'ensemble sur la main-d'oeuvre répartie par grandes catégories professionnelles permet quelques observations.

Population active féminine répartie par grandes catégories professionnelles en milliers	1906	1921	1926	1931
Agriculture forêts et pêche	3.330	3.962	3.391	3.194
Industrie Transports manutention	2.519	2.460	2.293	2.279
Commerce	779	1.008	1.008	1.189
Professions libérales	193	289	279	325
Services publics administratifs	100	202	194	228
Service domestique	773	685	673	685
Population active totale	7.694	8.606	7.838	7.900

Source: Statistique Générale de la France. Pour 1906 87, pour les autres 90 départements.

L'agriculture forme le bastion le plus important de l'activité féminine. La part prise par les femmes dans les travaux agricoles au cours du conflit se traduit par une augmentation d'effectifs entre 1906 et 1921 de 630.000 personnes; mais la baisse enregistrée dans les dix années qui suivent est supérieure de plus de 130.000 à ce chiffre. Dans les services domestiques la guerre a marqué une chute de l'emploi qui se maintient par la suite.

Le secteur: industrie, manutention, transports globalement en baisse d'effectifs, présente dans le détail des secteurs professionnels une très grande mobilité de main-d'oeuvre (cf. tableau p. 493).

³⁸ »L'Education des filles après la guerre«, 1919, T. 5, p. 516.

³⁹ Les résultats des recensements de l'entre-deux-guerres sont comparés habituellement à ceux de 1906 plutôt qu'à ceux de 1911 pour lesquels les méthodes d'enquête ont été différentes.

Le nombre important de femmes dans les travaux de manutention en 1906 (plus de 200.000) a été maintenu par le temps de guerre, mais il diminue de moitié en 1926. Les transports doublent leurs effectifs dans l'immédiat après-guerre.

Le travail des étoffes, vêtements perd plus de 300.000 femmes en 1921 sur les 1.380.000 que cette industrie comptait en 1906. Le fait s'explique par la simplification du vêtement féminin – deux grandes catégories d'ouvrières seulement: »tailleur« et »flou« – et par l'introduction du travail en série: la confection exige rapidité plutôt que finesse d'exécution. La proportion des femmes, sur l'ensemble de la main-d'oeuvre, tendrait à décroître dans cette catégorie professionnelle (89% en 1906, 84% en 1931) tandis qu'au contraire, elle marquerait une augmentation sensible dans l'industrie textile (56% en 1906, 60% en 1931).

Effectifs féminins dans quelques secteurs industriels:

Secteurs Industriels	1906	1921	1926	1931
Manutention	205.399	201.113	99.939	72.010
Transports	35.709	68.648	60.254	62.600
Travail des étoffes vêtements	1.380.131	1.069.249	906.627	840.189
Textiles	510.682	492.985	554.357	555.041
Alimentation	90.086	127.148	127.739	155.118
Industries »chimiques«	14.731	37.033	45.144	53.688
Travail des »métaux ordinaires«	41.683	113.196	135.762	157.886

Source: Statistique générale de la France.

Dans l'alimentation, le gain de main-d'œuvre féminine à la suite de la guerre, est un fait acquis. La présence des femmes étonne peu, elles rejoignent à l'usine les tâches qu'elles n'accomplissent plus au foyer. Le total des effectifs passe de 90.000 en 1906 à 155.000 en 1931.

Deux autres catégories d'industries où l'activité féminine surprend davantage ont reçue une impulsion décisive du fait de la guerre: l'industrie chimique qui fait appel aux qualités de soin et de précision des femmes, le travail des métaux ordinaires pour lequel s'est révélée leur aptitude aux geste de répétition demandés par le travail à la chaîne. La progression est remarquable dans l'industrie chimique où la main-d'œuvre féminine passe de 14.700 personnes en 1906 à 53.700 en 1931. (Proportion des femmes sur l'ensemble de la main-d'oeuvre: 12% en 1906, 22,5% en 1931), et surtout dans le travail des

métaux ordinaires: 41.680 femmes en 1906, 158.000 en 1931 (Proportion des femmes sur l'ensemble de la main-d'oeuvre: 5,5% en 1906, 11% en 1931.

Les trois autres grandes catégories professionnelles: commerce, professions libérales, services publics administratifs portent sur des effectifs beaucoup plus restreints que l'agriculture ou l'industrie; mais elles marquent un palier important de progression entre 1906 et 1921, qui se maintient ensuite malgré le léger recul du recensement de 1926. Dans le commerce, les femmes ayant un certain degré d'instruction ont trouvé un milieu de travail plus attrayant que l'usine. Notons dans ce secteur le bond spectaculaire de l'emploi féminin dans les banques et les assurances multiplié par 10 de l'avant à l'après-guerre. (5.460 femmes en 1906, 54.338 en 1921).

La progression dans la catégorie professions libérales est importante en raison notamment de la croissance du personnel infirmier dans les professions médicales, ou des employées de bureaux dans les professions judiciaires; l'augmentation des femmes aux postes de plus hautes responsabilités porte sur des chiffres limités: 573 femmes médecins, et 6 avocates en 1906 contre 814 et 312 en 1931. Les femmes ne sont pas admises aux professions de notaires et d'avoués.

Enfin, dans la catégorie: services publics administratifs, les femmes avaient déjà pénétré avant guerre: institutrices, professeurs et même demoiselles des PTT. Le doublement des effectifs après guerre est dû, pour une bonne part, à l'entrée massive des femmes munies d'un diplôme dans les différentes Administrations Centrales au cours du conflit. Elles y sont 283 en tout en 1906, 30.378 en 1921 qui entrent pour moitié dans la composition des effectifs d'ensemble.

Ce bref tableau de l'emploi féminin, s'il présente des changements importants dans la répartition de la main-d'oeuvre par rapport à l'avant-guerre⁴⁰, se caractérise, avons-nous dit, par une stabilité de la population active totale. Comment expliquer alors cette affirmation si communément reçue dans l'après-guerre, d'un envahissement féminin du monde du travail? Sans doute y a-t-il développement du travail extérieur au foyer, paysannes montées à la ville, travailleuses à domicile qui entrent à l'atelier. Mais surtout le brusque accroissement des femmes dans certains secteurs professionnels: métallurgie dans l'industrie, emplois de bureau dans les banques où les services administratifs ont masqué la perte de main-d'oeuvre qui se produisait ailleurs. D'autre part, l'activité fémi-

⁴⁰ On pourra consulter pour une étude plus détaillée, l'article de Mme Madeleine GUILBERT. »L'évolution des effectifs du travail féminin en France depuis 1866«. Revue Française du Travail, septembre 1947, pp. 754-777.

nine s'est étendue à des couches sociales de petite et moyenne bourgeoisie où l'on espérait bien avant-guerre ne jamais devoir faire travailler les jeunes filles. Le choc psychologique produit par ce changement en grossit l'importance.

La croyance généralisée en une augmentation du travail féminin, ne peut rassurer ceux qui s'inquiétaient, dès la période du conflit, de ses répercussions sur la natalité. La politique de protection de la maternité a pu, dans une certaine mesure, en pallier les inconvénients; mais elle reste un pis-aller. Ne vaut-il pas mieux rappeler aux femmes leurs *d e v o i r s m a t e r n e l s*? Le déficit des naissances pendant la période d'hostilité a accusé une situation démographique déjà faible⁴¹. Aussi l'enthousiasme devant la réussite féminine qui semblait devoir lui ouvrir toutes les portes au lendemain du conflit, reste-t-il chez certains très modéré, on accuse *»l'usine, l'atelier, le bureau«* d'être *»les grands adjuvants du néo-malthusianisme«*⁴². L'opinion se partage au cours d'un débat dont l'enjeu dépassant le simple point de vue démographique devient la *p l a c e d e l a f e m m e d a n s l a s o c i é t é*.

Aux yeux d'un grand nombre, la dénatalité est la conséquence du désordre d'une société où ne cessent de progresser les plus désastreux principes d'individualisme et de matérialisme. Un équilibre naturel doit être retrouvé qui repose sur une division des tâches: l'homme gagne le pain de la famille tandis que la femme assure l'entretien du ménage. Le travail de la jeune fille, passe encore! bien que les fréquentations qu'il suppose aient parfois de sérieux inconvénients moraux, mais pour la mère, il est tout à fait regrettable⁴³. Les tâches toutes matérielles que celle-ci accomplit ne sont que le moyen et le signe de la haute *m i s s i o n m o r a l e* qui lui est impartie. Sa présence continue au foyer est la garantie de la stabilité et du bonheur familial. Ce point de vue est largement développé dans les milieux du catholicisme social; et M. Joseph Danel, professeur à l'Institut Catholique de Lille, déclare lors de la Semaine Sociale de 1927⁴⁴: *»Il faut tenir pour un principe absolu de santé sociale que l'exercice d'une profession salariée, surtout des professions ouvrières, est incompatible avec les*

⁴¹ On estime à 1.600.000 le déficit des naissances de 1914 à 1919 et à environ 300.000 l'excédent de 1920 à 1924, cf Statistique générale du Mouvement de la Population, T. IV, années 1920 à 1924, p. LIX.

⁴² *»La formation du futur chef de famille.«* Rapport du Congrès national de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, Nantes, avril 1925, p. 55.

⁴³ La proportion des femmes actives dans l'ensemble des femmes mariées est de 23,1% en 1921, pour la tranche d'âge 20 - 39 ans, la proportion des femmes mariées dans la population féminine active non agricole est de 40,9% en 1921, pour la même tranche d'âge. Cf. Jean DARIC, *»L'activité professionnelle des femmes en France«*, Institut National d'Etudes Démographiques, Cahier n° 5, 1947, pp. 24 sq.

⁴⁴ Thème *»La femme dans la société«*, Rapport p. 275.

devoirs de la femme mariée, à fortiori de la mère». Un groupement va tout particulièrement s'attacher à rendre possible la présence de la mère au foyer: l'Union Féminine Civique et Sociale, fondée en 1925, par Andrée Butillard. *«Tout ce qui peut permettre à la mère de rester au foyer, écrit-elle, est oeuvre humaine, oeuvre sociale, oeuvre sainte»*⁴⁵. Son intention est double: la compassion sociale sans nul doute – l'action vise avant tout les familles ouvrières où la femme est écrasée par la double tâche ménagère et professionnelle – mais surtout la volonté de faire de la mère l'instrument d'une profonde rénovation morale de la société.

La femme au foyer non seulement aura plus d'enfants mais les élèvera mieux. Ses tâches ménagères accomplies – on souligne d'ailleurs leur valeur économique – elle aura le loisir de s'éduquer en vue de participer à des groupements d'action sociale où elle fera entendre la voix de la famille. L'action de l'Union Féminine Civique et Sociale s'orientera donc vers le retour de la mère au foyer⁴⁶, laissant à d'autres le soin de défendre le travail féminin quand celui-ci est malgré tout nécessaire.

C'est aux syndicats en effet qu'appartient cette tâche, mais leur action ne sera-t-elle pas gênée par l'état d'esprit défavorable à l'activité féminine?

Cependant on enregistre au 1er janvier 1920 une notable progression de la participation syndicale des femmes: 239.000 syndiquées (89.360 en 1914)⁴⁷. Le décompte des femmes syndiquées n'est plus établi ensuite, mais il y a tout lieu de croire que cette augmentation correspond pour une bonne part au gonflement de la population féminine active de l'après-guerre et aux souvenirs d'une période de luttes encore proches car on se plaint beaucoup dans les divers syndicats des difficultés à organiser les femmes. Les travailleuses sur qui reposent les besognes ménagères hésitent sans doute à dérober un temps supplémentaire à leurs tâches du foyer.

Dans les syndicats chrétiens en tout cas, la défense du travail ne se sépare pas du respect de la mission familiale de la femme. On sait bien que sa place idéale est d'être au foyer, mais nécessité fait loi. Mlle Decaux, présidente de l'Union Centrale des Syndicats Professionnels Féminins (Syndicats de l'Abbaye) précise en ces termes leur orientation: *«Le nécessaire, quand on est responsable d'une famille, c'est qu'elle ait des ressources suffisantes»*⁴⁸. La femme, *«l'aide, la coadjutrice*

⁴⁵ Journal *«La Femme dans la Vie Sociale»*, mai 1929.

⁴⁶ L'Union Féminine Civique et Sociale organisera deux Congrès internationaux sur ce thème: *«Le travail industriel de la mère et le foyer ouvrier»* en 1931; *«La mère au foyer, ouvrière de progrès humain»*, en 1937.

⁴⁷ Bulletin du Ministère du Travail, avril-mai juin 1922, p. 147 sq.

⁴⁸ Journal: *«La Ruche Syndicale»*, mars 1923,

de l'homme« doit l'aider à assurer l'entretien du foyer en cas de besoin. Pour mieux respecter la spécificité féminine, l'Union des Syndicats de l'Abbaye comme la Fédération de la rue de Sèze (puis du Boulevard des Capucines) tiennent à maintenir leur caractère exclusivement féminin⁴⁹.

Dans les milieux syndicalistes C. G. T. où l'on sait l'opposition masculine d'avant guerre à l'égard du travail féminin, le Comité Fédéral National des Métaux, avant la fin même des hostilités, remarque en juillet 1918, que: *»l'introduction systématique de la femme dans l'atelier est en opposition absolue avec la création et l'existence du foyer de la famille*« et affirme *»que l'absorption de plus en plus généralisée de la femme par toutes les industries est une contradiction flagrante avec l'incitation à la procréation*«⁵⁰. On ne cache pas d'ailleurs qu'on redoute le danger d'avilissement général des salaires que constitue le nombre accru des femmes dans ce métier. Néanmoins, différence remarquable par rapport à l'avant-guerre, le remède proposé n'est pas l'exclusion du syndicat⁵¹, mais l'organisation syndicale des femmes aux côtés des hommes.

Groupement, éducation des femmes, ces préoccupations seront constantes dans tous les congrès nationaux de la C. G. T. après la scission de 1921. Il n'y a cependant pas d'enthousiasme pour le travail féminin: *»La guerre l'usine ont arraché à présent à jamais, nous le craignons fort, la femme à son véritable rôle dans le foyer*«⁵², déclare la militante Jeanne Chevenard au Congrès de la Salle Japy en 1925. Devant l'inéluctable, il faut désormais s'acharner à réclamer *»l'intégralité des conditions faites et des droits accordés aux travailleurs masculins*«⁵³. On complète la formule *»à travail égal, salaire égal*« qui n'est pas toujours aisément applicable, vu la disparité des tâches masculines et féminines, par la revendication du *salaire vital* pour tous les travailleurs. Le souci du rôle familial de la femme exige une application efficace de la loi sur le travail à domicile derrière lequel *»s'abrite la famille, s'abrite l'enfant*«⁵⁴; et la préoccupation du surmenage amène à envisager au congrès de 1929, l'organisation du travail à mi-temps. A l'égard de la maternité, J. Chevenard qui se défend de toute propagande nataliste, déplore l'*»aummône*« de la loi Strauss⁵⁵; et souligne l'*»iniquité*« d'une société organisa-

⁴⁹ En 1936, ces deux centrales formeront une *»Union Centrale des syndicats féminins*«.

⁵⁰ Congrès de la Fédération des Métaux, 4e Journée dans *»l'Union des Métaux*«, septembre 1918.

⁵¹ A cet égard l'affaire Couriau, en 1912, dans la Fédération du Livre, est restée célèbre. Le syndicat des typographes lyonnais refuse l'entrée d'Emma Couriau, typographe payée au tarif syndical, et radie son mari de ce même syndicat.

⁵² 18e Congrès National de la C. G. T., 26-29 août 1925, Paris, p. 123.

⁵³ 20e Congrès National de la C. G. T. Paris, Salle Japy, 17-20 septembre 1929, p. 90.

⁵⁴ 19e Congrès Confédéral, 26-29 juillet 1927, p. 199.

⁵⁵ Loi du 17 Juni 1913: voir note 35.

trice de pouponnières et de crèches, où la travailleuse va donner un *»lait épuisé«* à l'enfant. La revendication de la *»maternité, fonction sociale«* décharge la mère des soucis matériels, la rend à son enfant tant qu'elle lui est nécessaire. Ainsi la C. G. T. revendique pour la femme, *»surtout lorsqu'elle est mère, le droit strict de choisir entre le travail salarié et sa fonction maternelle«*⁵⁶. L'affirmation du travail salarié moyen d'*»affranchissement matériel et moral«* n'interviendra qu'au Congrès de 1935.

L'analyse de la situation sociale féminine est bien différente à la C. G. T. U. Alice Brisset refuse de croire *»ceux qui prétendent que la femme est entrée dans l'industrie seulement pendant la guerre«*⁵⁷. Mais elle constate que les conditions du travail féminin se sont beaucoup modifiées; la bourgeoisie a fait l'expérience du bénéfice qu'elle pouvait retirer de la rapidité gestuelle de la main-d'oeuvre féminine dans le travail à la chaîne, cause d'une usure physique plus intense des ouvrières, et elle constitue avec celles qui n'ont pas de métier *»son armée de réserve industrielle«*. Cette situation est positive puisqu'elle permet l'*é m a n c i p a t i o n* de la t r a v a i l l e u s e, aussi faut-il énergiquement dénoncer la position des camarades *»qui défendent encore ces principes vieillots que les femmes sont faites pour rester au foyer«*⁵⁸. Au congrès de Bordeaux en 1927, on dénonce la famille comme étant la *»base de la conservation sociale«*⁵⁹; en conséquence, le programme de revendications établi se fonde sur le principe du *»droit au travail pour tous«*. La maternité y fait également l'objet de plusieurs points: extension des congés de maternité à seize semaines payées à salaire entier, création de crèches et de garderies, qui permettent à la travailleuse de poursuivre sa tâche. La question de l'avortement souvent présentée comme seule issue pour la mère en régime capitaliste, fait l'objet d'une mise en garde lors de ce même congrès; Alice Brisset, tout en condamnant la répression, solution bourgeoise du problème de la natalité, demande qu'on se défie d'une propagande néo-malthusienne *»accaparée«* par les anarchistes.

Nous passons enfin, avec les *f é m i n i s t e s*, dans un tout autre univers. Celles-ci veulent, dans les milieux bourgeois, faire respecter le t r a v a i l, droit de tout individu quel que soit son sexe. Jane Misme, directrice du journal *»La Française«*, devant la propagande des *»apôtres de la repopulation«*, dénonce l'*»erreur psychologique«* de persuader les femmes qu'elles ne peuvent être mères et travailleuses; en effet *»il faut craindre, qu'entre le devoir de vivre et celui de transmettre la vie,*

⁵⁶ 22e Congrès de la CGT, Paris, Mutualité, 26-29 septembre 1933, p. 309.

⁵⁷ 4e Congrès National Ordinaire, Bordeaux, septembre 1927, p. 585.

⁵⁸ 3e Congrès National ordinaire de la CGTU, 26-31 août 1925, p. 150.

⁵⁹ 4e Congrès National, 19-24 septembre 1927, p. 586.

elles ne choisissent naturellement le plus immédiat»⁶⁰. Question de dignité, le travail accroît la moralité au sein du couple, puisqu'il donne à la femme, selon Cécile Brunschvicg⁶¹, *»le droit de pouvoir attendre et de pouvoir choisir le mari vraiment aimé*»⁶². D'autre part, il confère à la mère une autorité beaucoup plus grande sur ses enfants, auxquels les revenus de son travail permettent de donner une meilleure éducation.

Ce point de vue ne représente en fait qu'une minorité éclairée de la bourgeoisie. D'ordinaire, l'activité professionnelle féminine y est bien davantage perçue comme un élément de la sécurité, de la stabilité d'avant-guerre qui s'en va. Le travail féminin, c'est une sorte d'aveu de déchéance sociale. Même si l'ébranlement des fortunes a réduit à rien cet atout nécessaire à tout bon mariage, *»la dot*», les parents, fussent-ils dans la gêne, préfèrent dans la majorité des cas maintenir leurs filles dans la quiétude du foyer. La crainte des dangers moraux qu'elles encouraient n'a pu qu'être amplifiée par le scandale autour du roman de Victor Margueritte, *»La Garçonne*». Le public y a lu que l'émancipation économique le l'héroïne était le moyen de son émancipation morale. Sans aller jusque là, le travail professionnel pour la jeune fille est considéré comme déféminisant. Ne lui donne-t-il pas une indépendance, une autorité en contradiction avec les qualités de douceur, soumission, renoncement requises pour sa vocation familiale? Et puis, si la femme se mesure avec l'homme que deviendra l'amour? Naîtra-t-il entre deux êtres qui deviennent strictement semblables, que la rivalité professionnelle peut même opposer? La crainte est maintes fois exprimée que le travail féminin ne provoque un *c r i s e d u m a r i a g e*. Carrière et vie amoureuse semblent absolument antinomiques. Edmée Charrier, auteur d'une thèse sur *»L'évolution intellectuelle féminine*», reconnaît, bien que le mariage soit toujours *»le rêve des intellectuelles*», que certaines hésitent *»à sacrifier une indépendance et un bonheur que leur donne le travail à la sujétion et à l'aléa du mariage*»⁶³. Le *»snobisme*» du métier fera-t-il oublier aux jeunes filles la souveraineté du cœur?

On s'accorde néanmoins à reconnaître l'utilité sociale de l'insertion des femmes dans le monde du travail. Les célibataires – nombreuses vu les disparitions de jeunes hommes⁶⁴ – exerceront utilement ce rôle; les carrières sociales où elles rempliront *»une maternité spirituelle, qui prépare à l'autre ou la remplace*»⁶⁵ leur semblent tout particulièrement destinées.

⁶⁰ 2 octobre 1926.

⁶¹ femme du philosophe Léon Brunschvicg.

⁶² La Française, 9 mars 1929.

⁶³ p. 518. Thèse parue en 1931.

⁶⁴ Pour 1000 hommes, on compte 1103 femmes en 1921 (1031 en 1911).

⁶⁵ Marguerite PERROY; *»Pages Féminines et sociales*, p. 84.

En définitive dans quelle mesure peut-on dire avec le Bâtonnier Henri Robert *«la guerre a été le 89 des femines»*⁶⁶? Du point de vue professionnel, on s'est résolu avec plus ou moins de réticences, à les accepter dans le monde du travail; mais soit par crainte d'une concurrence trop directe, soit désir de préserver leur féminité, on tend à orienter leur activité vers des emplois qui ne les détournent pas de leurs fonctions familiales: métiers se rapportant aux travaux du foyer, tâches éducatives, professions sociales. Dans les secteurs professionnels, où se rencontrent les travailleurs des deux sexes, une spécialisation des emplois permettra d'éviter une confrontation trop directe entre eux.

Malgré tout, dès les premières atteintes de la crise des années 30, une nouvelle vague d'hostilité contre le travail féminin rendu responsable du chômage, se développera. Certains iront même jusqu'à envisager son interdiction légale, au moins pour les femmes mariées. Les protagonistes de la campagne pour le retour au foyer s'indigneront d'une telle mesure, encouragement à l'immoralité, et les milieux de la gauche politique ou syndicale y dénonceront une menace fasciste.

La notoriété acquise par les femmes pendant la Première guerre mondiale va-t-elle être de plus, remise en question? En fait, leur rôle primordial dans la vie économique durant cette période, a rejailli sur l'ensemble de la condition féminine. Une certaine conception de la féminité fondée sur la fragilité physique et morale de la femme est en train de disparaître. La femme d'entre deux guerres, mineure selon la loi, ne l'est plus quant à son autorité morale. Celle-ci, elle la fonde moins sur ses aptitudes professionnelles dont elle n'a plus à faire la preuve, que sur sa dignité de mère de famille. La première célébration de la Fête des Mères au mois de mai 1920 veut exprimer la reconnaissance à l'égard de la fonction vitale qu'elle remplit. La famille, dans les bouleversements économiques, sociaux, moraux de l'entre-deux guerres, reste la cellule sociale essentielle, dernier refuge du bonheur et de la vie saine, et la femme en est l'arbre central, la pierre fondamentale. *«La mère de famille, Bible de l'Humanité»*, tel est le titre d'un article de J. Vautrain, dans *«Familles de France»*.⁶⁷ Le *«vrai»* féminisme, pour la plupart, c'est moins la promotion du travail des femmes, que la revalorisation de leur rôle familial.

⁶⁶ Propos rapportés par R. THAMIN, p. 522; article cité note 38.

⁶⁷ Organe de la Fédération Nationale des associations de Familles Nombreuses, juin 1932.